

LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PREVISIONNEL POUR 2008

Le compte social prévisionnel des exploitants ferait apparaître en 2008 une progression de 1,5 % des prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs. Les dépenses d'assurance vieillesse enregistreraient une légère hausse de 0,8%, les prestations de santé une progression de 1,9 % et les prestations familiales une forte hausse (11,3%).

Les cotisations des non salariés enregistreraient une forte progression de 3,7%.

Dans le compte social des salariés agricoles, les prestations augmenteraient davantage que l'année précédente (+3,2% contre 2,9%). Les dépenses de santé enregistreraient une croissance de 3,7%, les prestations vieillesse augmenteraient de 3,1 % et les prestations famille de 1,3 %.

L'ensemble des cotisations finançant le régime des salariés agricoles progresseraient de 2,9 %. Les cotisations à la charge des salariés évolueraient parallèlement à la masse salariale, celles à la charge des employeurs augmenteraient de 4 %, et de 3,4 % en intégrant les cotisations d'assurance chômage.

Ces éléments ont conduit à retenir dans le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2008, outre une augmentation de 2,4% de la masse salariale versée, une progression de 3,4 % du total des cotisations sociales payées par les employeurs de main-d'œuvre après exonérations et avant prise en compte des remboursements.

Le compte social des exploitants agricoles

Les prestations sociales

L'année 2008 serait caractérisée par une très légère progression des prestations vieillesse, une hausse modérée des dépenses maladie et une forte augmentation des prestations familiales. Dans ce contexte, l'ensemble des prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs progresserait de 1,5%. Après correction par l'indice des prix à la consommation, les dépenses totales diminueraient de 0,1 %.

Les dépenses de santé

Le nombre de personnes protégées continuerait à régresser avec une baisse de 2,2% en 2006. Malgré les mesures d'économie prévues pour 2008 par le comité d'alerte, les dépenses maladie augmenteraient de 1,9%. Parmi les dépenses de santé, les soins de ville augmenteraient légèrement de 0,3% et les dépenses de médico-social seraient en hausse de 7,7%.

Les remboursements relatifs aux actifs et à leurs ayants droits sont stables en raison de la baisse de leurs effectifs dans l'ensemble de la population.

TABLEAU 1 : REMBOURSEMENTS MALADIE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
REMBOURSEMENTS MALADIE (en euros courants)	4 062	4 968	5 373	5 508	5 798	6 010	6 241	6 344	6 417	6 569	6 698
<i>Evol° n/n-1</i>			103,6	102,5	105,3	103,7	103,8	101,6	101,2	102,4	102,0
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	122,3	132,3	135,6	142,7	148,0	153,7	156,2	158,0	161,7	164,9
REMBOURSEMENTS MALADIE (en euros constants)	4 062	4 484	4 584	4 626	4 787	4 869	4 973	4 971	4 940	4 967	4 985
<i>Evol° n/n-1</i>			101,9	100,9	103,5	101,7	102,1	99,9	99,4	100,6	100,4
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	110,4	112,9	113,9	117,9	119,9	122,4	122,4	121,6	122,3	122,7

Les allocations vieillesse et survie

TABLEAU 2 : PRESTATIONS VIEILLESSE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PRESTATIONS VIEILLESSE (en euros courants)	6 382	7 100	7 787	7 982	8 183	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 930
<i>Evol° n/n-1</i>			100,6	102,5	102,5	104,5	100,8	100,0	100,8	101,9	100,8
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	111,3	122,0	125,1	128,2	133,9	135,1	135,1	136,2	138,8	139,9
PRESTATIONS VIEILLESSE (en euros constants)	6 382	6 408	6 643	6 704	6 756	6 926	6 869	6 755	6 692	6 697	6 646
<i>Evol° n/n-1</i>			99,0	100,9	100,8	102,5	99,2	98,3	99,1	100,1	99,2
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	100,4	104,1	105,1	105,9	108,5	107,6	105,9	104,9	104,9	104,1

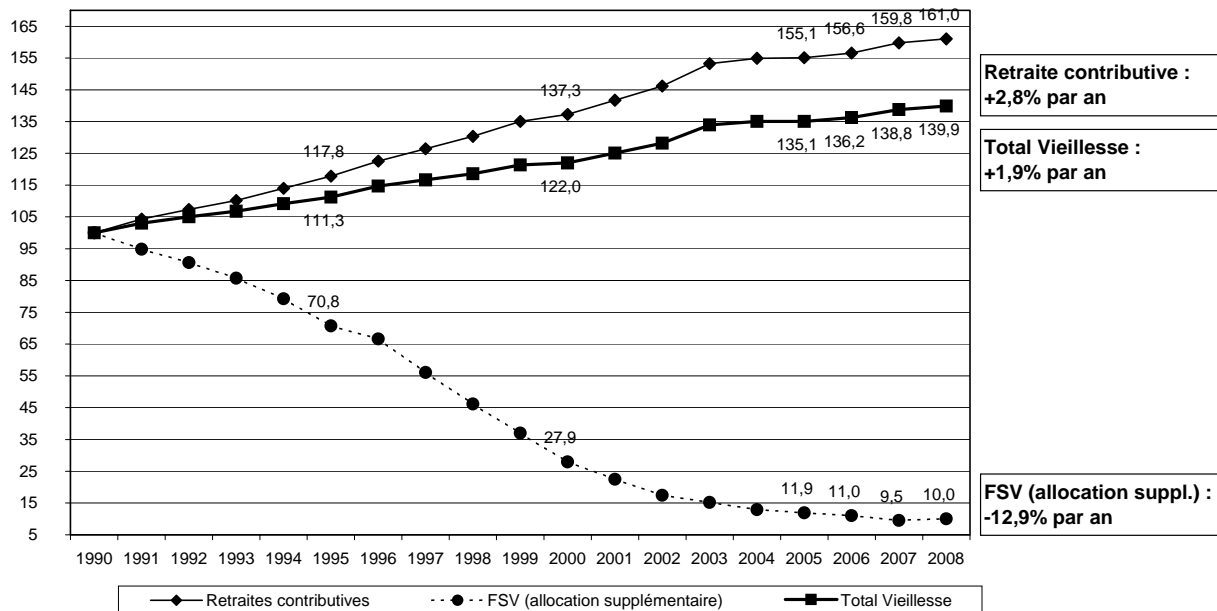
L'augmentation (+0,8%) des allocations vieillesse et survie provient pour l'essentiel
 - de la progression (+0,8%) des retraites de base contributives, résultat :
 - d'une part, à législation constante, d'une revalorisation générale des retraites est

intervenu en 2 fois, +1,1% au 1^{er} janvier 2008 et +0,8% au 1^{er} septembre 2008, étant compensée par un coefficient volume de -1,2%
 - d'autre part, de la mise en place d'une nouvelle mesure de revalorisation des petites retraites pour un montant de 208 M€.

- de la baisse des versements résiduels (-5,1%) de l'allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse. Un versement exceptionnel de 200€ par bénéficiaire du FSV a été attribué en

cours d'année 2008 (septembre), il représenterait un montant de 8,6 M€
- de la quasi stabilité des retraites complémentaires.

GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2008
VIEILLESSE
(en euros courants - base 100 en 1990)



Les prestations familiales

La revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+ 1 %) et la poursuite de la montée en charge des aides à la petite enfance : PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) viennent atténuer l'effet du déclin démographique. Le montant des prestations relatives à la famille est en forte augmentation (+11,3%) en raison de la prise en compte en moindres charges de la

régularisation de la participation du FFIPSA au financement de l'APL au titre de 2005, consécutive au changement de la clef de répartition de l'APL en 2007, qui n'apparaît plus dans les comptes de 2008. En neutralisant l'APL, les charges de prestations familiales diminueraient au même rythme que les années précédentes (-2,6%).

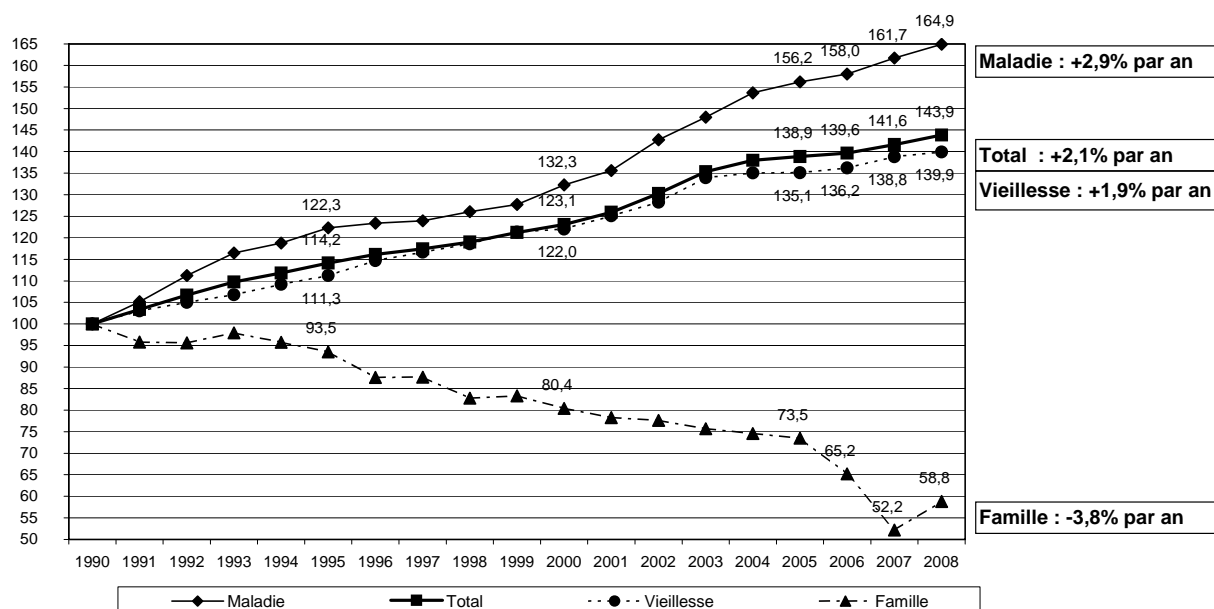
TABLEAU 3 : PRESTATIONS FAMILIALES - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PRESTATIONS FAMILIALES (en euros courants)	709	663	570	555	550	537	529	521	462	370	417
<i>Evol° n/n-1</i>			96,5	97,3	99,2	97,5	98,5	98,6	88,7	80,0	112,7
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	93,5	80,4	78,3	77,6	75,7	74,6	73,5	65,2	52,2	58,8
PRESTATIONS FAMILIALES (en euros constants)	709	598	486	466	454	435	421	408	356	280	310
<i>Evol° n/n-1</i>			95,0	95,8	97,5	95,7	96,9	96,9	87,2	78,6	110,9
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	84,4	68,6	65,7	64,1	61,3	59,4	57,6	50,2	39,5	43,8

Tableau 4 : Evolution globale des prestations sociales versées aux exploitants

En %	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008 %
- Santé	+ 3,7	+ 3,8	+ 1,5	+ 1,1	+ 2,4	+ 1,9	42,1
- Vieillesse & Survie	+ 3,2	+ 0,8	-0,1	+ 0,7	+ 1,9	+ 0,8	55,1
- Famille	- 2,2	- 1,4	- 1,4	- 10,7	- 17,6	+11,3	2,7
- Emploi (Formation)	- 8,2	- 8,4	- 3,9	- 4,1	- 4,3	- 5,0	0,1
Ensemble	+ 3,6	+ 1,9	+ 0,5	- 0,6	+ 1,5	1,5	100,0
(Après division par l'indice des prix hors tabac)	+ 1,7	+ 0,2	- 1,2	- 2,4	- 0,3	- 0,1	///

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2008
hors mesures socio-structurelles
(en euros courants - base 100 en 1990)



Les cotisations et les autres ressources

Le système de protection sociale des exploitants agricoles dispose de trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles
- les transferts entre gestion représentant la solidarité inter professionnelle ou inter-régimes
- les ressources affectées représentant la solidarité nationale ou communautaire.

1) Les cotisations professionnelles

En 2008, les taux de prélèvement sur les revenus d'activité et de transferts ne subissent pas de

modification. L'assiette pondérée des cotisations augmenterait de 1,5% compte tenu :

- de la stabilité des revenus fiscaux des années 2006 et 2007,
 - de la distinction moyenne triennale et année n-1
 - du relèvement sensible des cotisations minimales indexées sur le SMIC horaire (+3%).
- La participation professionnelle atteint 18,3% (y compris la CSG correspondant aux transferts de la cotisation maladie) et 21% après prise en compte de la CSG et de la CRDS appelées sur les revenus d'activité et de remplacement.

2) Les transferts entre gestion qui constituent la plus importante des ressources (37,5%) et comprennent :

- la compensation démographique en retrait de 1,1% par rapport à l'année précédente pour un montant de 5,35 milliards d'euros dont

l'évolution reflète l'amorce de la détérioration du rapport démographique des régimes débiteurs et la diminution - dans le régime agricole - des effectifs de retraités et de personnes protégées en maladie.

- Les transferts au titre des remboursements (FSV) et des intégrations financières représenteraient 599 millions d'euros et les transferts CSG (écarts entre versement au régime et paiement effectif) s'élèveraient à 463 millions d'euros.

3) les ressources affectées et la subvention de l'Etat.

Ils constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles. Il était porté par la participation de la TVA et la subvention de l'Etat

jusqu'en 2003, voire une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés, jusqu'en 2004.

A compter de 2004, un pourcentage des droits sur tabacs s'est substitué à ces ressources. En 2008, les ressources affectées diminueraient très légèrement de 0,6%. Les ressources affectées y compris la subvention de l'Etat (voir histogramme ci après) qui contribuaient à 41,8% au financement en 1993 ne représentent plus que 28,6 % en 2008.

Le solde final passerait de 2,3 milliards d'euros à 2,6 milliards d'euros soit 15,2% du total des emplois.

Tableau 5 : Evolution des cotisations et des emplois du compte social des exploitants agricoles

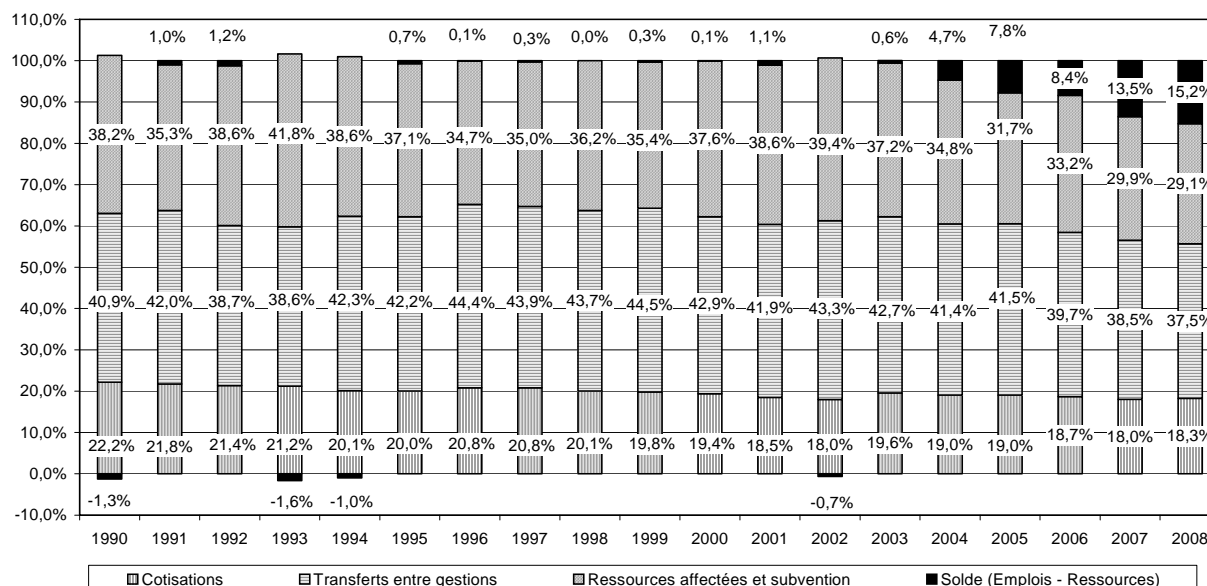
En %	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Ensemble des cotisations	+ 11,2	- 0,6	0,2	-1,0	-1,8	+3,7
dont :						
• cotisations techniques d'assurance maladie	+ 1,3	- 1,4	- 1,0	- 0,8	-1,07	+ 2,3
• cotisations techniques d'assurance vieillesse	+ 33,2	+ 1,1	-0,2	0,1	-1,7	+ 4,0
• cotisations techniques prestations familiales	- 0,3	- 3,4	- 1,1	- 1,3	- 3,0	+ 6,5
Ensemble des emplois	+ 3,1	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,7	+ 2,3
dont : prestations	+ 3,6	+ 1,9	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,7	+ 2,3

Tableau 6 : Répartition des ressources du compte social des exploitants agricoles

En %	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Cotisations sociales	19,6	19,0	19,0	18,7	18,0	18,3
- Ressources affectées	33,2	34,1	31,0	32,6	29,4	28,6
- Transferts entre gestions	42,7	41,4	41,5	39,7	38,5	37,5
- Subventions du budget général	3,9	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
- Ajustement	0,6	4,7	7,8	8,4	13,6	15,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES ANNEES 1990 A 2008

STRUCTURE DES RESSOURCES EN % DE LA COUVERTURE DES EMPLOIS



Le compte social des salariés agricoles

Le compte d'exploitation de la branche agriculture ne reprend que la partie du compte social des salariés agricoles qui se rapporte aux cotisations supportées par les exploitants employeurs de main-d'oeuvre.

Les prestations sociales

L'ensemble des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles augmenteraient en 2008 à un rythme supérieur à celui de l'année précédente : +3,2% contre +2,9%. Après correction par l'indice prévisionnel des prix à la consommation hors tabacs, les prestations versées en 2008 augmenteraient de 1,6%.

Les dépenses de santé

L'ensemble des dépenses de santé (assurance maladie au sens strict + assurance invalidité + assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles) progresseraient en 2008, à un rythme supérieur à celui enregistré en

2007 : + 3,7 % contre + 3 %.

Parmi les dépenses de santé, les dépenses d'assurance maladie au sens strict enregistrent une croissance de 2,06 % (contre + 2,8 % en 2007), celles au titre de l'invalidité progresseraient de 3 %. Quant aux dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elles augmenteraient de 4,4 %.

Les allocations vieillesse et survie

Les dépenses d'assurance vieillesse et survie progresseraient de + 3,1 %. La variation des dépenses résulte des effets conjugués de l'augmentation du nombre des bénéficiaires, du relèvement au minimum contributif pour plus d'un retraité sur deux, et, jouant en sens contraire, de la diminution de la pension moyenne servie par le régime, reflet de carrières de plus en plus courtes dans le régime.

Quant aux allocations supplémentaires du Fonds de Solidarité Vieillesse, elles continueraient de baisser. Un versement exceptionnel de 200€ a été attribué à chaque bénéficiaire du FSV en septembre 2008.

Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille

augmenteraient de 1,3 %. Parmi les dépenses les plus importantes : les allocations familiales (plus du tiers des dépenses) sont stables en volume.

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

En %	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008
- Santé	+ 5,3	+ 0,8	+ 4,4	+ 2,7	+ 3,7	41,6
- Vieillesse & Survie	+ 2,2	+ 3,0	+ 2,9	+ 3,0	+ 3,1	49,1
- Famille	+ 2,2	+ 4,0	+ 3,7	+ 1,0	+ 1,3	9,3
- Emploi (Formation)	ε	ε	ε	ε	ε	-
Ensemble	+ 3,5	+ 2,2	+ 3,6	+ 2,7	+ 3,2	100,0
<i>(Après division par l'indice des prix hors tabac)</i>	+1,8	+0,5	+ 1,8	+ 0,9	+ 1,6	///

Les cotisations et les autres ressources du compte

Comme l'indique le tableau n° 8 suivant, l'ensemble des cotisations sociales à la charge des salariés et des employeurs de main-d'oeuvre augmenteraient en 2008 de 2,9 %. Les cotisations à la charge des employeurs et celles à la charge des salariés évolueraient parallèlement.

En ce qui concerne la part des **cotisations payées par les employeurs de main-d'oeuvre**, son évolution, hors cotisations d'assurance chômage et de retraite complémentaire (+ 3,2 %), serait voisine de l'évolution de l'assiette. Comme en 2006, jouent en année pleine les mesures intervenues depuis 2000 : augmentation des taux d'exonérations des travailleurs occasionnels et allongement de la durée maximale exonérée prise en compte pour les travailleurs occasionnels.

Le dispositif d'exonérations sur les bas salaires des travailleurs non occasionnels applicable en 2008 retenu dans le compte, est identique dans son principe à celui de 2007 .

Globalement, les cotisations à la charge des

employeurs de main-d'oeuvre progresseraient de 3,4 % en intégrant leur part des cotisations d'assurance chômage.

Enfin, comme l'année précédente, les salariés bénéficient du « contrat vendange », instauré par l'article 8 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Ce contrat ouvre droit à une exonération de cotisations d'assurances sociales à la charge du salarié (maladie + vieillesse + veuvage) lorsque ce dernier permet à son employeur de bénéficier du dispositif de réduction de taux des cotisations patronales ASA et AT pour l'embauche d'un travailleur occasionnel. Ce dispositif aurait concerné en 2007 et 2008 plus de 300.000 contrats.

Les cotisations sociales versées au compte des salariés agricoles augmentent au même rythme que l'ensemble des emplois, en conséquence, la part des cotisations dans l'ensemble des ressources du compte est stable en 2008: 35,% (tableau n° 9).

Tableau 8 : Evolution des cotisations et des charges du compte social des salariés agricoles

En %	2004	2005	2006	2007	2008
- Ensemble des cotisations du régime	+ 4,0	+ 3,3	+ 1,0	+ 1,4	+ 2,9
dont :					
- Cotisations des employeurs hors chômage	+ 4,0	+ 3,2	+ 0,8	+ 1,1	+ 3,2
- Cotisations des salariés agricoles	+ 4,0	+ 3,5	+ 1,4	+ 2,0	+ 2,4

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

En %	2004	2005	2006	2007	2008
- Cotisations	36,0	36,4	35,5	35,1	35,0
dont à charge des employeurs	24,3	24,6	23,9	23,6	23,6
- Ressources affectées et transferts entre gestions	64,0	63,6	64,5	64,9	65,0
- Subvention du budget général au titre des mesures socio-structurelles	-	-	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'articulation entre le compte social et le compte national

L'indicateur utilisé dans le compte central de la branche pour faire varier l'estimation des cotisations versées par les exploitants au titre de la protection sociale des salariés agricoles cumule l'évaluation inscrite au compte social des salariés

agricoles avec le montant des cotisations des employeurs à l'assurance chômage. En 2008, l'indicateur s'établirait à 103,4 avant réintégration des cotisations remboursées.

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES						
	AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ASSIMILES						
	2007 provisoire		2008 prévisionnel		2008 / 2007 indice valeur		
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	
I - COTISATIONS							
A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire							
.Cotisations techniques	a'	1 096,2	1 020,5	1 123,1	1 045,6	102,5	102,5
.Cotisations complémentaires	b'	181,1	178,1	191,0	188,0	105,5	105,6
B/ - ASSURANCE MALADIE complémentaire							
.Cotisations techniques	a"	109,0	107,2	110,1	110,1	101,0	102,7
.Cotisations complémentaires	b"	9,3	9,1	9,4	9,4	101,1	103,3
C/ - ASSURANCE MALADIE total							
.Cotisations techniques	a=a'+a"	1 205,2	1 127,7	1 233,2	1 155,7	102,3	102,5
.Cotisations complémentaires	b=b'+b"	190,4	187,2	200,4	197,4	105,3	105,4
Sous-total : ASSURANCE MALADIE	c=a+b	1 395,6	1 314,9	1 433,6	1 353,1	102,7	102,9
D/ - PRESTATIONS FAMILIALES							
.Cotisations techniques	d	261,0	261,0	278,0	278,0	106,5	106,5
.Cotisations complémentaires	e	62,3	62,3	66,0	66,0	105,9	105,9
Sous-total : PFA	f=d+e	323,3	323,3	344,0	344,0	106,4	106,4
E/ - ASSURANCE VIEILLESSE							
Cotisations techniques individuelles	g'	217,9	217,9	225,4	225,4	103,4	103,4
Cotisations techniques fiscales	g"	890,3	890,3	926,8	926,8	104,1	104,1
.Cotisations techniques totales	g=g'+g"	1 108,2	1 108,2	1 152,2	1 152,2	104,0	104,0
.Cotisations complémentaires	h	168,7	168,7	178,2	178,2	105,6	105,6
Sous-total : VIEILLESSE	i=g+h	1 276,9	1 276,9	1 330,4	1 330,4	104,2	104,2
TOTAL COTISATIONS							
.Cotisations techniques	j=a+d+g	2 574,4	2 496,9	2 663,4	2 585,9	103,5	103,6
.Cotisations complémentaires	k=b+e+h	421,4	418,2	444,6	441,6	105,5	105,6
.Divers	l	41,3	41,3	42,4	42,4	102,7	102,7
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS	m=j+k+l	3 037,0	2 956,4	3 150,3	3 069,8	103,7	103,8
II - RESSOURCES AFFECTEES							
Dt taxes céréales,oléagineux et betteraves		4 965,0		4 936,8		99,4	
III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS							
.Compensation démographique	n	5 410,9		5 351,8		98,9	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité	o	465,3		470,7		101,2	
.CSG	p	416,9		463,4		111,2	
.Contribution CNAF	q	93,2		128,7		138,0	
.Transferts divers (AAH...)	r	109,9		50,0		45,5	
SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	n à r	6 496,3		6 464,5		99,5	
IV - SUBVENTION DU BUDGET GENERAL							
.Au titre de la protection sociale	s	0,0		0,0			
.Au titre des mesures socio-structurelles	t	90,7		85,2		94,0	
SOUS-TOTAL (IV) SUBVENTION DU BUDGET GENERAL	s+t	90,7		85,2		94,0	
V - CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES							
		10,0		10,0		100,0	
VI - AJUSTEMENTS DIVERS							
		2 266,0		2 612,6		115,3	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à VI		16 865,0		17 259,5		102,3	

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)
DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ASSIMILES					
	2007 provisoire		2008 prévisionnel		2008 / 2007 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs			TOTAL	dont actifs
I - PRESTATIONS						
A/ - SANTE						
.Assurance maladie obligatoire et volontaire						
- Maladie a	6 569,1	2 187,5	6 698,1	2 232,5	102,0	102,1
- Invalidité b	72,7	72,7	71,2	71,2	98,0	98,0
- Ensemble c=a+b	6 641,7	2 260,2	6 769,3	2 303,7	101,9	101,9
.Assurance maladie complémentaire e	115,4	115,4	116,6	116,6	101,0	101,0
Sous-total : SANTE f=c+e	6 757,2	2 375,6	6 885,9	2 420,3	101,9	101,9
B/ - VIEILLESSE						
.Assurance vieillesse g	8 689,0		8 760,2		100,8	
.Mesures d'aide à la cessation d'activité h	76,2		72,4		95,0	
Sous-total : VIEILLESSE i=g+h	8 765,2		8 832,6		100,8	
C/ - SURVIE j	168,3		169,7		100,8	
Sous-total : VIEILLESSE + SURVIE k=i+j	8 933,6		9 002,2		100,8	
D/ - FAMILLE						
.Prestations familiales l	370,1	370,1	417,1	417,1	112,7	112,7
.Assurance maternité m	27,0	27,0	25,0	25,0	92,5	92,5
Sous-total : FAMILLE n	397,1	397,1	442,1	442,1	111,3	111,3
E/ - EMPLOI (aides à la formation et à la réinsertion professionnelles) o	13,5	11,1	12,8	10,5	95,0	95,0
SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS p	16 101,3	2 783,7	16 343,0	2 872,8	101,5	103,2
II - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS						
.Contribution au régime des praticiens q	99,0		99,0		100,0	
.Contribution au régime des étudiants r	16,2		19,4		120,0	
.Contribution au fonds spécial s						
.Contributions et transferts divers t	216,2		343,4		158,9	
SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS q à t	331,3		461,8		139,4	
III - CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES						
.Au titre de la protection sociale u	421,4		444,6		105,5	
.Au titre des mesures socio-structurelles v	11,0		10,0		90,9	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION w	432,4		454,6		105,1	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III	16 865,0		17 259,5		102,3	

COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	2007 provisoire						2008 prévisionnel						2008 / 2007		
	TOTAL		dont: employ.		TOTAL		dont: employ.		TOTAL		dont: employ.		indice valeur		
I-COTISATIONS															
A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES															
.Assurance obligatoire et volontaire															
-Cotisations techniques															
des salariés	a	500,5	(1)	512,5	102,4										
des exploitants	b	683,4	683,4	699,8	102,4										
ensemble	c=a+b	1 183,9	682,4	1 212,3	102,4										
-Cotisations complémentaires	d	104,8	104,8	107,3	102,4										
Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE ET VOLONTAIRE	e=c+d	1 288,6	787,1	1 319,6	102,4										
B/ - PRESTATIONS FAMILIALES															
-Cotisations techniques	f	98,1	98,1	100,4	102,4										
-Cotisations complémentaires	g	32,6	32,6	33,4	102,4										
Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES	h=f+g	130,6	130,6	133,8	102,4										
C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES															
-Cotisations techniques	i	88,8	88,8	97,4	109,7										
-Cotisations complémentaires	j	14,6	14,6	16,0	109,7										
Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL	k=i+j	103,4	103,4	113,4	109,7										
SOUS-TOT.(I) COTISATIONS hors chômage	l=e+h+j	1 522,7	1 021,2	1 566,7	102,9										
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS															
en provenance du régime général des salariés	m	2 593,2		2 678,9	103,3										
autres transferts : en provenance de l'Etat	n	221,4		226,7	102,4										
SOUS-TOTAL(II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	o=m+n	2 814,6		2 905,6	103,2										
III-SUBVENTION DU BUDGET GENERAL AU TITRE DES MESURES SOCIOSTRUCTURELLES		1,6		1,6											
IV-CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES		0,0		0											
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (IV)		4 338,9		4 473,9	103,1										
ASSURANCE CHÔMAGE Cotisations des exploitants	p		225,3	234,3	104,0										
SOUS-TOT. (I) COTISATIONS yc chômage	l+p		1 246,4	1 288,5	103,4										

(1) : dont 206 Meuros au titre de la CSG payée en 2007 et 215 Meuros en 2008, en contrepartie de la baisse du taux de cotisations d'assurance maladie.

COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2007 (provisoire) et 2008 (compte prévisionnel)

DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS			
	2007 provisoire	2008 prévisionnel	2008 / 2007 ind. valeur
I-PRESTATIONS			
A/ - SANTE			
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire			
. Maladie a	1 433,9	1 485,9	103,6
. Invalidité et infirmité b	74,5	76,8	103,0
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles c	220,1	229,8	104,4
Sous-total : SANTE d=a+b+c	1 728,5	1 792,5	103,7
B/ - VIEILLESSE			
.Assurance Vieillesse e	1 847,1	1 903,4	103,1
Sous-total : VIEILLESSE e	1 847,1	1 903,4	103,1
C/ - SURVIE			
.Assurance Maladie f	2,5	2,6	103,6
.Assurance Vieillesse g	205,2	211,5	103,1
Sous-total : SURVIE h=f+g	207,7	214,1	103,1
Sous-total : VIEILLESSE + SURVIE i=e+h	2 054,8	2 117,5	103,1
D/ - FAMILLE			
.Charge de famille j	349,1	353,1	101,1
.Assurance Maternité k	48,1	49,4	102,7
Sous-total : FAMILLE l=j+k	397,2	402,5	101,3
E/ - EMPLOI (aides à la formation professionnelle)			
m	1,4	1,4	
SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS n=d+i+l+m	4 181,8	4 313,8	103,2
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS			
.Contribution au Fonds Spécial o	-		
.Contribution au fonds d'action social des travailleurs migrants p	1,5	1,5	
.Contributions et transferts divers q	14,8	14,8	
SOUS-TOTAL (II) TRANSF. ENTRE GESTIONS r=o+p+q	16,3	16,3	
III-CHARGES DE GESTION ET DEP. ASSIMILEES			
.Au titre de la protection sociale s	140,5	143,6	102,2
.Au titre des mesures sociostructurelles t	0,2	0,2	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION u=r+s	140,7	143,8	102,2
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)	4 338,9	4 473,9	103,1